

DELIBERATION N° 2023 – 042
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois

Et le dix octobre

A 19 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Mariette PIOVESAN, Joël GAUTHIER

Roland MARSEILLE a donné procuration à Michel MOURONT.

Excusés : Damien GANDELLI, Antoine GRAZIANO, Roland MARSEILLE.

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet : Travaux d'urgence – Rupture de canalisation – Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe solidarité. Annule et remplace la délibération du 22 septembre 2023 visée le 28/9/2023 en préfecture.

Monsieur le Maire, rappelle que le Département aide les communes à réaliser des travaux d'urgence dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Suite à la rupture d'une canalisation, la commune a dû réaliser en urgence des travaux de dévoiement et de renforcement du réseau d'eau potable. Ces travaux réalisés en urgence ont permis de rétablir l'alimentation en eau potable auprès des administrés.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 9 066 € HT. Monsieur le maire propose de solliciter le département pour une aide financière à hauteur de 50 % soit 4 533 € dans le cadre de l'enveloppe « solidarité », conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux de réparation et dévoiement d'une conduite d'eau potable	9 066 € HT	Département	4 533 €	50 %
TVA à la charge de la commune		Commune	4 533 €	50 %
TOTAL	9 066 € HT	TOTAL	9 066 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 8 Pour – 0 Contre - 0 Abstention. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

- **Considérant** que la commune a dû réaliser en urgence des travaux de réparation d'une canalisation afin de maintenir la fourniture en eau potable à la population,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe "solidarité " conformément au plan de financement ci-dessus présenté et de signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Marcel CANNAT

